

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 17 JANVIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Laurence MEUNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, M. Michel LAGIER, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

M. Mario SCARNA donne pouvoir à M. Jean-Luc DUVILLARD

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

M. Eric BESSEY donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Jacques MEIHLON donne pouvoir à Mme Eliane BERTIN

Absente : Mme Stéfania FLORY

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents : 1

CONVOCATION EN DATE : 10 janvier 2020

DATE D’AFFICHAGE : 24 janvier 2020

-----  
**Objet : autorisation de signature de conventions de servitudes tous usages sur la parcelle cadastrée B 1412**

-----n° 2020/006

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-4,

**Vu** la déclaration préalable n° DP 0690941900009 accordée le 26 février 2019 à la SARL BELGRANO HOLDING pour le détachement de deux lots à bâtir de la parcelle cadastrée B 1408 sise 13 chemin du Drut,

**Considérant** la nécessité de constituer des servitudes de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée B 1412, située 13 chemin du Drut et appartenant à la commune de

Grézieu-la-Varenne, afin de desservir et de raccorder à l'ensemble des réseaux les lots ainsi constitués par la déclaration préalable susmentionnée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **ACCEPTE** la constitution de servitudes de passage et de tréfonds, à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée B 1412 (fond servant) au profit des propriétaires des lots (fonds dominants) issus de la division parcellaire du terrain cadastré B 1408 accordée par la déclaration préalable n° DP 0690941900009 du 26 février 2019 et au profit des concessionnaires des réseaux en vue des raccordements des constructions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes correspondantes ainsi que tous documents et actes afférents, notamment les actes notariés.
- **DIT** que les frais d'actes et autres accessoires seront mis intégralement à la charge des bénéficiaires.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire  
Bernard ROMIER

